

## Retraite et déclaration de revenus 2015

**Vous devez effectuer tous les ans une déclaration de revenus qui doit intégrer le montant de votre retraite. Pour simplifier vos démarches, la Carsat Nord-Picardie vous accompagne. Nous transmettons directement à l'administration fiscale votre montant de retraite du régime général imposable et celui-ci est reporté automatiquement sur votre déclaration de revenus pré remplie.**

L'attestation fiscale n'est plus envoyée par courrier postal au profit d'une information 100% en ligne que vous pouvez consulter à tout moment sur le site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr).

### **Si vous souhaitez consulter votre montant imposable, comment faire ?**

1. Munissez-vous de votre numéro de Sécurité sociale et d'une adresse e-mail,
2. Connectez-vous sur le site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr),
3. Cliquez sur « Créer mon espace » et laissez-vous guider,
4. Lorsque votre espace personnel sera créé, rendez-vous dans la rubrique :  
**Service** : « Consulter le montant déclaré à l'administration fiscale ».

Vous bénéficierez également d'une multitude de services personnalisés et gratuits (attestation de paiements, relevé de carrière, date de vos prochains paiements, .....).

**Jusqu'au 17 juin 2016, une équipe de téléconseillers répondra à toutes vos questions.** Il vous suffit d'appeler le 3960, de faire le choix 0 puis le choix 3. Vous serez alors en communication avec un téléconseiller qui vous renseignera sur votre situation fiscale.

**Contact presse :**

Emel ÇAGLAR - Chargée de relations presse

[emel.caglar@carsat-nordpicardie.fr](mailto:emel.caglar@carsat-nordpicardie.fr)

Tél : 03 61 97 83 54

